

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de BEYREN-LES-SIERCK
du 11 octobre 2021 à 19h30, réuni au foyer « LE CLOS »

Compte-rendu de réunion

Présents : M. Philippe GAILLOT, M. Gaël MENEGHIN, M. Alain IMMER, M. Jean SIVÉC, Mme Isabelle OGER, M. Olivier REUTER, Mme Céline THILL, Mme Bénédicte VALANCE, M. Christophe VIEIRA, M. Alain WALLERICH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Philippe GUINDT a donné pouvoir à M. Gaël MENEGHIN
Mme Delphine DEBAILLEUL a donné pouvoir à M. Alain IMMER

Absents non excusés sans pouvoir :

M. Jérôme BRUN, M. Julien PEREIRA

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie Messieurs les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire.

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir ces fonctions et les accepte.

Le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal du 16 septembre 2021.

Ordre du Jour :

1. Modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) – nombre de places de parking
2. Subvention Catt'mômes 2021 – Appel du 2ème acompte
3. Rapport annuel d'activités (CRAC) 2020 de la CCCE (Communauté de Communes de Cattenom et Environs)
4. Divers

1. Modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Nombre de places de parking :

La problématique des places de parking, notamment en cœur de village est de plus en plus récurrente. Le coût de l'immobilier et la recherche d'optimisation des prix de revient pousse les investisseurs à créer un maximum de logements sur un minimum de superficie. Notre PLU impose notamment qu'une seule place de parking par logement en zone Uc et une seule place de parking par tranche de 70 m² en zone Ud, et tend à poser des difficultés de stationnement pour les occupants des logements qui ne disposent pas de stationnement pour une seconde voiture voire plus. Le Conseil Municipal est soucieux de ne pas voir se dégrader une situation déjà tendue en matière de stationnements.

Monsieur le Maire relate à l'assemblée des points discutés en réunion « formation » du 27 septembre 2021 avec les membres de la Commission Urbanisme et Mme Laureline MASSON, intervenante du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) au sujet d'une modification simplifiée du PLU en ce qui concerne les places de parking, comme suit :

- le coût d'une modification simplifiée du PLU se situerait entre 1.500 et 4.000 euros, auquel il faut ajouter 500 euros au titre d'une convention de prestation du CAUE.
- une modification simplifiée prendrait environ 6 mois.
- une telle modification n'est toutefois pas suspensive, les permis de construire en cours ou ceux qui seront déposés avant que la modification soit légalement validée et en vigueur demeurent sous la réglementation du PLU actuel.

M. Christophe Vieira suggère de lister tous les points que le conseil souhaiterait changer dans le PLU, de soumettre ces points au CAUE afin que celui-ci identifie ceux qui pourraient également être modifiés dans le cadre d'une modification, sans retarder le changement du PLU relatif au nombre de place de parking.

M. Gaël MENEGHIN communique à titre d'exemples des règles de stationnement prévues pour l'urbanisme des communes voisines. Ces exemples pourraient servir de réflexion pour une modification de notre PLU.

M. le Maire propose que la commission urbanisme poursuive des analyses et réflexions sur le sujet du stationnement et de l'opportunité ou pas d'inclure des changements plus importants dans notre PLU. Les Conseillers y sont favorables.

2. Subvention à l'Association des Catt'Mômes 2021 – Appel du 2ème acompte 2021 :

Un Conseil d'Administration de l'Association des Catt'Mômes s'est tenue le 30 septembre, à laquelle les maires étaient conviés.

Un des objectifs présentés par le bureau nouvellement élu sera de simplifier les appels de fonds pour 2022.

Un premier acompte a été versé en février 2021, pour un montant de 6.221,00 euros, le second est appelé pour un montant de 15.466,22 euros payable en octobre. Le troisième (solde) sera établi ultérieurement voir en début 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes (sur la base du budget prévisionnel) au Catt'mômes :

- pour un montant de 24.560,00 euros, pour la part accueil périscolaire,
- pour un montant de 3.293,00 euros pour la part accueil mercredis récréatifs.

M. le Maire rappelle que les Catt'mômes doivent assumer les charges liées au départ de la Directrice et de la Comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement du second acompte de 15.466,22 euros.

A l'occasion de la discussion sur le coût du périscolaire, est évoqué le coût de l'école communale pour notre commune. Nous accueillons des enfants issus de communes extérieures à la commune de Beyren-Lès-Sierck. Il n'est pas facturé à ces communes le coût pris en charge pour l'accueil de ces enfants. Ces enfants assurent aujourd'hui la pérennité des classes de notre école.

Il n'est par ailleurs pas facturé à notre commune le coût des enfants scolarisés dans d'autres communes. Le Conseil ne souhaite pas à ce jour modifier la situation.

3. Rapport annuel d'activités (CRAC) 2020 de la CCCE (Communauté de Communes de Cattenom et Environs) :

Le Conseil Municipal prend acte du fait que la CCCE, a publié et transmis son rapport annuel d'activités 2020. Ce compte-rendu a été transmis par Email du 07/10/2021 à chaque conseiller et est présenté à l'assemblée.

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes et Environs, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés, dans chaque secteur de compétence.

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport annuel 2020 de la CCCE.

4. Divers :

4-1. Propositions de la Commission animation :

4-1-1 Le repas des anciens :

La date reste programmée au dimanche 28 novembre à 12h, au restaurant local Cordel. Il sera comme les années précédentes ouvert aux pers de 60 ans et plus ainsi qu'à leurs conjoints.

Pour les personnes de 60 ans et plus qui ne participeraient pas au repas, un panier garni de produits locaux leur sera offert. Nous ferons appel à la Sté Provin (M. Alexandre Marquet) pour faire une proposition pour une valeur proche du repas.

4-1-2 La Saint Nicolas :

St Nicolas sera fêté le dimanche 5 décembre à partir de 14h/15h, avec la présence de Saint Nicolas, et un spectacle de magie du Musée des illusions, qui sera pris en charge par la commune. La commission propose un budget d'environ 300 euros.

La commune prendra également en charge un sachet de friandises qui sera distribué à chaque enfant. Une proposition sur une base de 100 sachets est faite par la boulangerie Catt'Epis de Cattenom, au prix unitaire de 4,90 euros. Le sachet sera remis à tous les enfants de la commune et à ceux des autres communes, scolarisés dans notre école. St Nicolas sera fêté en collaboration avec l'APE qui proposera des pâtisseries et du vin chaud ainsi que des réalisations des enfants faites à l'école.

4-1-3 Récompense des Diplômés de l'année :

Afin de récompenser et mettre à l'honneur les diplômés de l'année, le Conseil a souhaité et décidé de leur offrir une carte cadeau de chez Cultura, la valeur en sera de 20 à 30 euros en fonction du nombre.

Les récompenses seront remises à l'occasion de la Saint Nicolas.

4-1-4 Téléthon :

Le téléthon est habituellement proposé à l'occasion de la Saint Nicolas. Nous n'avons pas d'information quant aux manifestations qui pourront être tenues compte tenu de la crise sanitaire. Il y aura lieu de confirmer ultérieurement toute activité liée à cet évènement.

Ces animations seront sujettes aux contraintes que la crise sanitaire pourrait rendre nécessaires.

Le Conseil prend acte et valide les propositions de la Commission animations.

4-2. Pistes cyclables :

Monsieur le Maire évoque les résultats de l'enquête publique de la CCCE de juillet dernier. Une majorité des personnes ayant répondu s'est prononcée en faveur d'un axe Mondorff – Cattenom.

L'utilisation de pistes cyclables serait, selon l'enquête, principalement pour les loisirs. Toutefois, la priorité pourrait être donnée aux trajets liés au travail et aux déplacements vers les centres communautaires. Les coûts ramenés au nombre d'utilisateurs potentiels des investissements conduit notre projet de liaison Gandren-Beyren (Groupe scolaire), à ne pas pouvoir être réalisé en priorité comme souhaité par le Conseil Municipal. Le programme de la Communauté de Communes sera mené sur 10 ans

4-3. Vidéo-surveillance :

M. le Maire rappelle les dégradations que nous avons eu au foyer : tag, poubelles renversées, dégradations... Ces phénomènes étant grandissants, notamment dans des communes proches, il a été envisagé d'installer de la vidéo surveillance.

M. Christophe VIEIRA fait part d'un premier devis reçu pour l'achat de 10 caméras filaires pour couvrir 24h/24h le foyer, la mairie, et le groupe scolaire.

Le coût proposé est de 250 euros par caméra.

Un poteau avec 3 caméras pour les zones non couvertes par les autres caméras serait à envisager.

Les enregistrements seraient conservés quelque temps avant d'être effacés et remplacés par les plus récents.

Un box fermé à clé au foyer pour le matériel informatique de gestion et d'enregistrement sera nécessaire. Celui-ci pourrait accueillir également la box Internet.

Les Conseillers remercient M. VIEIRA pour ce premier travail et souhaitent que l'étude soit poursuivie et complétée pour l'ensemble de la prestation nécessaire pour une telle installation, y compris les aspects légaux liés à la vidéo-surveillance.

Deux ou trois offres de prestataires sont à prévoir.

Fin de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2021 à 22h.

Philippe GAILLOT
Maire de Beyren-Lès-Sierck

